

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 08 octobre 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 13 octobre 2022
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

- Intervention M. BALCON – WPD : présentation du projet éolien des Rouches - Sainte Gemme Balanzac
- 1-Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif
- 2-Tableau des effectifs
- 3-Echange d'un chemin rural
- 4-Cession de chemins ruraux
- 5-Virements de crédits
- 6-Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- 7-Déclaration de cession d'un fonds de commerce
- 8-Règlement de location des salles communales
- 9-Délégués à la Saintonge Romane
- 10-Délégués à Soluris
- 11-Correspondant Défense
- 12-Membres du CCAS
- 13-Correspondant Incendie et Secours
- 14-Commissions Communales
- Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Le treize octobre deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 octobre 2022

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, M. DUBREUIL David, Mme DUC
Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, Mme OGER Isabelle, M. POCH
Patrick.*

*Excusés : M. CRESPIEN François (pouvoir à M. Ambert), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à M.
Poch).*

Absents : M. NICOU Eric, M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Suite à la démission, en date du 08 septembre 2022, de Madame DEAT Fanny de son mandat de
Conseillère Municipale, le Conseil Municipal est désormais composé de 14 membres.

Intervention M. BALCON – WPD : présentation du projet éolien des Rouches - Sainte Gemme
Balanzac

1-MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

13.10.2022.01

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient
donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet
nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 décembre 2020,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'Adjoint Administratif, en raison
d'un surcroît de travail,

Vu l'avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 15 septembre 2022,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

--la suppression, au 1er janvier 2023, du poste d'adjoint administratif, à temps non complet de
8h00/semaine

--la création, à compter de cette même date, du poste d'adjoint administratif, à temps non complet
de 10h00/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des
emplois ainsi proposée.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

2-TABLEAU DES EFFECTIFS

13.10.2022.02

Suite à la création, au 1^{er} janvier 2023, d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet
(10h00/semaine), le tableau des effectifs s'établira ainsi à cette même date :

Grade ou emploi		Catégorie	Effectif	Service	Temps de travail
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Rédacteur principal 2e classe	SA1	B	1	Secrétariat	35h00/semaine
Agent administratif territorial	SA2	C	1	Secrétariat	10h00/semaine

SECTEUR TECHNIQUE					
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ST1	C	1	Cantine-garderie	29h00/semaine
Adjoint technique territorial	ST2	C	1	Voirie	35h00/semaine
Adjoint technique territorial principal de 2° classe	ST3	C	1	Cantine-garderie-entretien locaux	32h00/semaine
Adjoint technique territorial	ST4	C	1	Voirie	16h00/semaine
Adjoint technique territorial	ST5	C	1	Garderie-entretien locaux	10h00/semaine
Adjoint technique territorial	ST6	C	1	Interclasse-entretien locaux	17h15/semaine

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

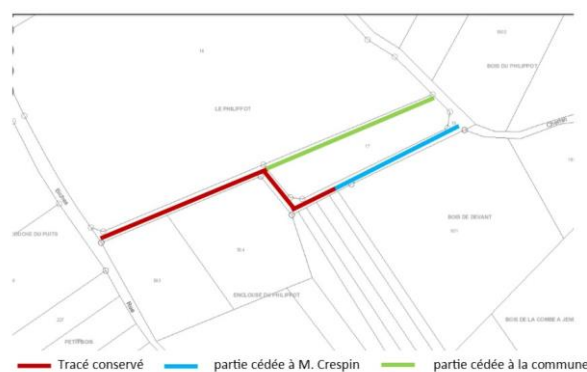
3-ECHANGE D'UN CHEMIN RURAL

13.10.2022.03

Etat actuel



Projet :



La loi 3DS, par l'insertion de l'article L. 161-10-2 dans le Code rural et de la pêche maritime autorise les communes à procéder à l'échange d'un chemin rural. C'est le Conseil municipal qui dispose de la compétence pour prendre la décision de procéder à un tel acte. Cependant, il doit répondre à plusieurs conditions impératives.

L'échange est autorisé sous réserve que la continuité du chemin soit respectée. Ainsi, son équivalent doit être créé et offrir une largeur et une qualité environnementale similaire, notamment au regard de la biodiversité.

L'information du public est réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre avant la délibération autorisant l'échange, pendant un mois. Un avis est également affiché en mairie. Les remarques et observations du public peuvent être déposées sur un registre.

Madame le Maire présente la demande déposée par Monsieur François Crespin qui sollicite l'échange d'une partie du chemin rural situé au « Philpott » le long de la parcelle ZK17 sur laquelle est implantée son activité professionnelle de Paintball. Le projet ne lésera aucun des propriétaires riverains qui garderont tous un accès à leur parcelle.

Madame le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'engager la procédure.

Après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-- émet un avis favorable à l'échange de terrain pour modifier le tracé du chemin rural situé au « Philpott » le long de la parcelle ZK 17.

--donne pouvoir à Madame le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer tout acte relatif à ce dossier.

Il est précisé que les frais inhérents à cet échange seront à la charge du demandeur (géomètre, enregistrement, notaire et autres frais quels qu'ils soient...).

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 1

4-CESION DE CHEMINS RURAUX

13.10.2022.04

Mmes Dupeux et Bégué ont accepté les conditions délibérées par le Conseil Municipal pour la cession des chemins ruraux.

A savoir :

-rue de la Place à La Loubatière : considérant sa localisation en zone « C » de la carte communale, le prix de vente est fixé à 10€ le m²

- chemin rural dit « chemin de la Tour de l'Isleau » : considérant sa localisation en zone agricole de la carte communale, le prix de vente est fixé à 0,60€ le m².

Madame le Maire va pouvoir engager la procédure.

5-VIREMENTS DE CREDITS

13.10.2022.05

Le Conseil Municipal effectue les virements de crédits ci-après : Intégration de travaux EP Sdeer : travaux 2020 – modification de l'imputation du 2313 au 21534

--Recettes 2313-041 : 1 990.58

--Dépenses 21534-041 : 1 990.58

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

6-AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES DIGUES DE LA GIRONDE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

13.10.2022.06

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2023.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette demande d'affiliation.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

7-DECLARATION DE CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

13.10.2022.07

Le droit de préemption commercial permet à une commune d'avoir la priorité pour acheter un bail commercial, un fonds de commerce, un fonds artisanal ou un terrain pouvant accueillir des commerces. Elle doit ensuite le revendre (ou rétrocéder) à un commerçant ou un artisan.

Une déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption a été déposée en mairie.

Nom du propriétaire : François Crespin

Activité : location et vente de matériel de paintball, commerce de détails d'armes et de munitions.

Le Conseil Municipal n'exercer pas de droit de préemption concernant cette cession.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 1

8-REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

13.10.2022.08

Sujet ajourné

9-DELEGUES A LA SAINTONGE ROMANE

13.10.2022.09

Sont désignés délégués à la Saintonge Romane :

Titulaire : M. GALLET Jean-Michel

Suppléant : Mme SIGNAT Lyliane

10-DELEGUES A SOLURIS

13.10.2022.10

Sont désignés délégués à la Saintonge Romane :

Titulaire : Mme SIGNAT Lyliane

Suppléant : M. GALLET Jean-Michel

Référent sécurité numérique : M. POCH Patrick

11-CORRESPONDANT DEFENSE

13.10.2022.11

Est désignée correspondant défense : Mme GUILLOUT Florence

12-MEMBRES DU CCAS

13.10.2022.12

Suite à la démission de Mme DEAT de son mandat de Conseillère Municipale, les membres du Conseil nomme un nouveau membre du CCAS : Mme OGER Isabelle.

13-CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

13.10.2022.13

Le correspondant incendie et secours est défini comme : « l'interlocuteur privilégié » du Service Départemental ou territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions « l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. »

M. Xavier BRUN sera nommé correspondant Incendie et Secours.

14-COMMISSIONS COMMUNALES

13.10.2022.14

Pas de changement dans la composition des commissions communales.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préférence : bois appartenant à Mme Gachet Catherine et Charrier Mathilde : parcelles A 1164 et 1915, ZI 104, 105 et 107.

La commune n'exercera pas son droit de préférence pour ces parcelles.

Le Conseil Départemental va installer une sonde à Péré pour suivre le niveau de l'eau de l'Arnoult.

La Municipalité remercie les personnes qui se sont chargées de la décoration du Bourg pour l'opération « Octobre Rose ».

Les services des Bâtiments de France ont donné leur accord pour les travaux de toitures des anciens ateliers. Les travaux sont programmés pour avril 2023.

Les devis pour les travaux de voirie de la Blanchardière sont toujours en cours. Le devis du SDV 17 est trop élevé.

Association Floricotte à Geay : découverte de la structure le mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 15h30.

Intervention de Patrick Poch :

-le tri sélectif est désormais en pace dans chaque classe. Intervention de Cyclad afin de sensibiliser les enfants aux consignes de tri.

-réunion à la CDC le 12 octobre 2022 sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à mutualiser l'achat de produits locaux pour les cantines. Etaient présents : Mme Signat Lyliane, M. Patrick Poch et Romuald Moreau le cuisiner du restaurant scolaire.

-la date de dépôt des dossiers pour les Trophées Cœur de Saintonge est reportée au 14 novembre 2022.

-repas de la commune : 02 décembre 2022

La séance est levée à 21h50.